



BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie-de-thehillac@laposte.net

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac
Séance du 20 novembre 2015

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Jean-Noël LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Jérôme ROBIN, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoir :

Pascal RAVACHE donne pouvoir à Gilbert DUVAL

Maud BRIAND donne pouvoir à Patricia GUILLAUME

Cyrille LELEU est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

- 1) Convention de prestation de travaux commune de Théhillac/Communauté de Communes du Pays de Redon
- 2) Ré-adhésion au Conseil en Energie Partagée du Pays de Redon
- 3) Subvention aux Restos du Cœur
- 4) Informations au conseil
 - a. Emprunt
 - b. Projet de reprise du commerce
 - c. Travaux d'investissement 2016
 - d. Devis pour le bulletin de fin d'année

Approbation du compte rendu de conseil du 9 octobre 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Convention de prestation de travaux commune de Théhillac/Communauté de Communes du Pays de Redon

Les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) ont transféré à celle-ci de la voirie ou des bâtiments qui sont devenus compétence communautaire.

La C.C.P.R. propose aux communes membres une convention de travaux et d'entretien du patrimoine de la C.C.P.R. qui englobe tous les domaines techniques : voirie, bâtiments, environnement (bacs de collecte des ordures ménagères ou déchetterie). Cette convention permet aux communes d'intervenir ponctuellement sur le patrimoine communautaire et de se faire ensuite rembourser. Les tarifs, non assujettis à la TVA, arrêtés en commission communautaire sont les suivants :

- main d'œuvre : 30€/heure
- véhicule avec chauffeurs (camion benne, tracteur-épareuse, tracto-pelle) 45€/heure
- engins spéciaux avec chauffeurs (balayeuse, nacelle) 90€/heure
- forfait nids de poules 35€/unité

Le conseil municipal, à la majorité, par vote à main levée avec :

- 1 voix contre
- 6 voix pour
- 7 abstentions

accepte la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Redon et autorise le maire à signer celle-ci.

2- Ré-adhésion au Conseil en Energie Partagée du Pays de Redon

La commune adhère au Conseil en Energie Partagée du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Pays de Redon par le biais d'une convention qui arrive à échéance. Le Conseil en Energie Partagée (C.E.P.) met les compétences d'un conseiller « énergie » au service des communes afin qu'elles puissent réduire leurs consommations et leurs dépenses en énergie. Au vu du travail déjà réalisé par le passé, le CEP propose, dans le cadre du renouvellement de la convention, les prestations suivantes :

- accompagnement d'un projet de construction ou de rénovation d'un bâtiment communal
- suivi des travaux
- accompagnement de la commune sur des dossiers de demande de subvention
- organisation d'une rencontre technique par an

La ré-adhésion de la commune se matérialiserait par une convention de 3 ans impliquant une cotisation fixée à 0,90€/habitant/an soit 486€ (base de 540 habitants).

Le conseil municipal décide de reporter la décision au prochain conseil.

3- Subvention aux Restos du Cœur

Le Maire propose aux conseillers de voter une subvention pour l'association les Restos du Cœur.

Après un vote à main levée avec :

- 1 abstention
- 6 voix contre
- 7 voix pour

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'accorder une subvention de 50€ aux Restos du Cœur.

4- Informations au conseil

a) Emprunt

Des démarches ont été faites auprès de deux banques afin de contracter un emprunt de 50 000€ sur 10 ans pour le financement du matériel du service technique. Après étude des deux propositions, le Crédit Agricole du Morbihan a été retenu avec un taux fixe à 1,36%.

b) Projet de reprise du commerce

Deux personnes s'étaient présentées en mairie pour la reprise du commerce l'Escapade. A ce jour, ces deux personnes ont renoncé au projet.

c) Travaux d'investissement 2016

Gilbert Duval présente les propositions faites par la commission « bâtiments/voirie » pour l'année 2016. Trois projets se distinguent :

- le parking près de l'église et les trottoirs « rue de Bout de Ville » et « rue de l'Ecole »,
- la rénovation du bâtiment près de la cantine,

- aménagement autour du monument aux morts.

Une estimation des trois projets sera réalisée et présentée au conseil.

d) Devis pour le bulletin de fin d'année

Deux entreprises ont réalisé un devis pour l'impression du bulletin municipal annuel et des cartes de vœux. L'entreprise la moins-disante Kalidéa de Malville a été retenue.

e) Vente de Bois

La commune vend du bois sur pied aux lieux-dits « le Marais de la Haie » et « le Val », les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie jusqu'au 31 décembre 2015.

f) Communauté de Communes du Pays de Redon

Lors de la dernière assemblée communautaire, les élus communautaires ont voté sur quelques points importants notamment :

- une subvention de 40% à l'association Terre d'Ille et Vilaine qui collecte les pneus usagés et stockés sur les exploitations agricoles.
- un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDIC) présenté par les Préfets des trois départements (Morbihan, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique) qui prévoit entre autre la dissolution de trois syndicats dont le syndicat de voirie de Saint-Nicolas de Redon

g) Salle de sports

L'association de tennis de Rieux occupera la salle de sports le jeudi soir de 16h30 à 18h00 pendant les travaux de la salle de Rieux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.
Prochaine réunion de conseil le vendredi 11 décembre 2015 à 19h30.**

INFORMATIONS

Vente de Sapins

Les hospitaliers d'Arvor vous proposeront leur traditionnel sapin de Noël, au profit des malades et handicapés, les dimanches 6 et 13 décembre 2015 sur la place de la mairie.

Cimetière

Il est demandé à toutes les personnes qui souhaitent se débarrasser de fleurs en pots fleurissant les tombes de les déposer à côté des containers du cimetière. Celles-ci seront recyclées afin de réduire le tonnage des ordures ménagères.